



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/73/34
8 octobre 2014

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-treizième réunion
Paris, 9 – 13 novembre 2014

PROPOSITION DE PROJET : CHILI

Le présent document contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)

PNUD et PNUE

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS**Chili**

I) TITRE DU PROJET	AGENCE
Plan d'élimination des HCFC (Phase I)	PNUD (principale), PNUE

II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C, Groupe I)	Année : 2013	75,99 (tonnes PAO)
--	--------------	--------------------

III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)								Année : 2013	
Produits chimiques	Aérosols	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123		0,03			0,03				0,03
HCFC-124		0			0				0
HCFC-141b		39,7			2,53				42,20
HCFC-141b dans le polyol prémélangé importé		33,20							33,20
HCFC-142b					0,19				0,19
HCFC-22		1			32,38				33,38
HCFC-225					0,19				0,19

IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 - 2010 :	87,5	Point de départ des réductions globales durables :	100,3
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	25	Restante :	75,3

V) PLAN D'ACTIVITÉS		2014	2015	2016	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,3	0,3	0,5	1,2
	Financement (\$US)	30 535	30 535	46 444	107 514
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	3,6	1,4	1,1	6,1
	Financement (\$US)	317 925	120 980	93 266	532 171

VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	87,5	87,5	78,8	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			s.o.	s.o.	87,5	87,5	78,8	s.o.
Financement convenu (\$US)	PNUD	Coûts de projet	465 566	537 357	295 744	112 540	86 759	1 497 966
		Coûts d'appui	34 917	40 302	22 181	8 440	6 507	112 347
	PNUE	Coûts de projet	153 217	40 127	27 022	27 022	41 101	288 489
		Coûts d'appui	19 918	5 217	3 513	3 513	5 343	37 504
Fonds approuvés ExCom (\$US)	Coûts de projet		618 783	577 484	0	0	0	1 196 267
	Coûts d'appui		54 835	45 519	0	0	0	100 354
Total des fonds dont l'approbation est demandée à la présente réunion (\$US)	Coûts de projet		0	0	0	322 766	0	322 766
	Coûts d'appui		0	0	0	25 694	0	25 694

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
--	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Chili, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale, a présenté à la 73^e réunion une demande de financement pour la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH)¹, pour un montant total de 348 460 \$US, soit 295 744 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 22 181 \$US pour le PNUD, et 27 022 \$US plus des coûts d'appui d'agence de 3 513 \$US pour le PNUE. La soumission comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH, ainsi qu'un plan de mise en oeuvre de la tranche pour 2015.

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche du PGEH

2. Les principales activités mises en oeuvre pendant les deux dernières tranches du PGEH comprenaient la poursuite de la mise en oeuvre du cadre de réglementation des HCFC, ainsi que le système de contingentement pour la réglementation de l'import-export des HCFC en vigueur depuis janvier 2013. On a poursuivi la formation des agents des douanes et des agents d'exécution au cours de huit ateliers (ce qui a permis de former 130 agents), ainsi que la distribution de cinq identificateurs portables de frigorigènes. Le ministère de l'Environnement et le Service des douanes ont signé une entente leur permettant de produire des rapports et de partager des renseignements sur l'importation et l'exportation de SAO, le coordonnateur de l'Ozone étant le point de rencontre désigné.

3. Dans le secteur de l'entretien en réfrigération et en climatisation, formation sur les bonnes pratiques en réfrigération : 63 techniciens ont obtenu une certification et 175 autres ont reçu une formation. On a mis à jour le manuel de formation afin d'inclure des renseignements sur les solutions de remplacement des HCFC par des produits à faible potentiel de réchauffement de la planète et d'amélioration de l'efficacité énergétique. On a tenu des activités visant à fournir de l'assistance technique aux supermarchés, dans le cadre de plusieurs réunions de consultation portant sur la préparation de plans de reconversion utilisant un potentiel de réchauffement de la planète faible ou nul, et des solutions d'amélioration de l'efficacité énergétique. La conception de la proposition technique de l'un des supermarchés est terminée et l'on s'attend à ce qu'elle soit mise en oeuvre au début de l'an prochain. Le projet a continué d'évaluer des options visant à éliminer l'utilisation du HCFC-141b dans les circuits de rinçage des appareils de réfrigération, un élément important des cours de formation. On est à élaborer des lignes directrices sur les solutions de remplacement pour cette application.

4. On a retenu les services d'un consultant et de deux spécialistes en réfrigération afin de soutenir l'Unité nationale d'ozone (UNO) en ce qui a trait aux activités de mise en oeuvre du PGEH. Un consultant indépendant a été embauché pour vérifier la consommation de HCFC.

Rapport de vérification des objectifs de consommation de HCFC du pays

5. Un rapport de vérification pour 2013 a été présenté avec la demande de tranche. Le rapport a confirmé que le gouvernement est à mettre en oeuvre un système d'autorisation et de contingentement pour les importations et les exportations de HCFC, et que la consommation totale de HCFC a été de 75,8 tonnes PAO en 2013, ce qui est inférieur à sa consommation de référence (87,5 tonnes PAO).

Décaissement des fonds

6. En date de novembre 2014, des 577 484 \$US approuvés pour la deuxième tranche, 206 275 \$US avaient été décaissés (190 569 \$US pour le PNUD et 15 706 \$US pour le PNUE). Le reste des 371 209 \$US sera décaissé en 2015. Le tableau 1 présente le rapport financier des deux premières tranches du PGEH.

¹ Le PGEH du Chili a été approuvé par le Comité exécutif à sa 63^e réunion afin de réduire la consommation de HCFC de 10 pour cent de la valeur de référence d'ici le 1^{er} janvier 2015. La troisième tranche avait été initialement planifiée pour 2013, mais elle n'a été présentée qu'à la 73^e réunion.

Tableau 1. Rapport financier des première et deuxième tranches du PGEH du Chili

Tranches	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUD	465 566	261 017	537 357	190 569	1 002 923	451 586
PNUE	153 217	93 261	40 127	15 706	193 344	108 967
Total	618 783	354 278	577 484	206 275	1 196 267	560 553
Taux de décaissement (%)	57 %		36 %		47 %	

Plan de mise en oeuvre de la troisième tranche du PGEH

7. Les principales activités à mettre en oeuvre pendant la troisième tranche du PGEH comprennent :
- (a) Poursuite de la mise en oeuvre du cadre réglementaire pour les HCFC dans le cadre de la modification du Décret n° 37/2007 afin d'inclure les HCFC; mise en oeuvre d'un système de réglementation des HCFC au Service des douanes; et harmonisation du système de réglementation des HCFC avec d'autres institutions (PNUE) (8 650 \$US);
 - (b) Formation de 100 techniciens en bonnes pratiques en réfrigération (5 ateliers), et élaboration de manuels de formation afin de soutenir le programme de certification des techniciens (PNUD) (43 391 \$US);
 - (c) Poursuite de la mise en oeuvre, du suivi et de la mise à jour du système de certification des techniciens grâce à la formation d'évaluateurs et à la certification de techniciens qualifiés (PNUD) (41 400 \$US);
 - (d) Assistance technique au secteur des supermarchés, y compris des subventions pour aider à la reconversion à une technologie au CO₂ dans deux supermarchés; et préparation de lignes directrices et de matériel de formation pour la reconversion des supermarchés (PNUD) (90 000 \$US);
 - (e) Conception d'un programme de récupération et de recyclage à l'aide des leçons apprises lors de programmes antérieurs dans le cadre de l'élimination des CFC, et établissement d'un centre pilote dans la capitale afin d'évaluer la faisabilité de la mise en oeuvre de la même approche dans d'autres régions du pays (PNUD) (93 453 \$US);
 - (f) Programme de sensibilisation comprenant des campagnes de vulgarisation visant à promouvoir l'utilisation de technologies et de produits sans HCFC; et formation d'enseignants en ce qui a trait au Protocole de Montréal et à la protection de la couche d'ozone (PNUE) (18 372 \$US); et
 - (g) Gestion et suivi du programme avec un consultant local afin de soutenir la mise en oeuvre du PGEH et aussi avec des conseillers techniques en réfrigération et en climatisation (climatiseurs résidentiels) (PNUD) (27 500 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT**OBSERVATIONS**Système d'autorisation opérationnel

8. Le gouvernement du Chili a déjà émis des contingentements d'importation de HCFC de 84,5 tonnes PAO pour 2014 et de 76,0 tonnes PAO pour 2015, conformément aux objectifs de réglementation du Protocole de Montréal.

Consommation de HCFC

9. Le tableau 2 indique la consommation de HCFC au Chili en 2009-2013. La consommation de HCFC en 2012 et 2013 ci-dessous est la consommation de référence pour la conformité.

Tableau 2. Consommation de HCFC au Chili (2009-2013 Article 7)

HCFC	2009	2010	2011	2012	2013	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	920,7	797,7	1 045,30	864,99	606,96	859,2
HCFC-123	0,4	2,5	2,53	6,05	1,54	1,4
HCFC-124	0,4	0,7	0,41	0,31	0,07	0,5
HCFC-141b	219,7	494,6	459,71	514,73	383,66	357,1
HCFC-142b	6,0	13,3	8,85	15,72	2,86	9,7
HCFC-225		8,4	4,50	6,3	2,70	4,2
Total (tm)	1 147,1	1 317,1	1 521,29	1 408,1	997,79	1 232,1
Tonnes PAO						
HCFC-22	50,64	43,87	57,51	47,57	33,38	47,3
HCFC-123	0,01	0,05	0,05	0,12	0,03	0,0
HCFC-124	0,01	0,01	0,01	0,01	0,00	0,0
HCFC-141b	24,16	54,51	50,57	56,52	42,20	39,3
HCFC-142b	0,39	0,87	0,58	1,02	0,19	0,6
HCFC-225	0,0	0,24	0,13	0,18	0,19	0,3
Total (tonnes PAO)	75,21	99,45	108,85	105,52	75,99	87,5

10. Le PNUD a indiqué qu'en 2012-2013, la mise en oeuvre stricte du système d'autorisation et de contingentement au Chili a contribué à la réduction de la consommation de HCFC, ainsi que l'introduction de produits de remplacement dans le cadre du PGEH (notamment les HFC-134a, HFC-410a, R-404a, et R-407c). Certaines réserves accumulées en 2011 et 2012 (avant la mise à exécution du système de contingentement) peuvent aussi avoir contribué à une réduction de la consommation en 2013.

Rapport de vérification des objectifs de consommation de HCFC du pays

11. Le PNUD a présenté une vérification indépendante de la consommation du Chili en 2013. La vérification a conclu que le Chili s'est engagé à éliminer les HCFC, et que le système d'autorisation et de contingentement des SAO du pays s'est amélioré et qu'il entraînera une réduction de la consommation de HCFC. La vérification a aussi déterminé des programmes d'exécution qui envisageaient notamment de procéder à une formation plus poussée des agents de douane, d'améliorer le système de présentation des rapports afin d'assurer le suivi des rapports, d'accroître la capacité des sociétés de formulation afin de présenter de meilleurs rapports sur les quantités de HCFC contenues dans leurs systèmes d'importation, et d'améliorer les ressources du laboratoire des douanes afin de lui permettre de mieux identifier les SAO en vue de repérer au besoin les importations illicites. Le pays est persuadé qu'avec cette amélioration des mesures en place, on assurera un suivi plus étroit des importations futures de HCFC, et que le système de contingentement fera en sorte qu'elles soient dans les limites admissibles en vertu du Protocole de Montréal.

12. Le Secrétariat et le PNUD ont discuté de ces problèmes et convenu que, bien que le système d'autorisation et de contingentement soit opérationnel et qu'il ait assuré la conformité en 2013, il est urgent de continuer à traiter les questions identifiées dans le rapport de vérification.

Questions techniques

13. Le PNUD a indiqué que le processus de certification des techniciens d'entretien est en place et géré par la Chambre de Réfrigération du Chili. On a déterminé les instruments qui seront requis pour la

certification des aptitudes de ces techniciens en réfrigération. Ils comprennent notamment : conception de simulateurs pour l'évaluation des techniciens, test de connaissances à l'aide de manuels d'évaluation, formation des évaluateurs, et passage et réussite d'un test de compétences. La capacité de la Chambre de Réfrigération a été renforcée.

Conclusion

14. Le Secrétariat indique que la mise en oeuvre de la phase I du PGEH du Chili avance bien. Les activités du secteur de l'entretien en réfrigération se poursuivent comme prévu. Étant donné les activités en cours, et parce que la consommation de HCFC déclarée en 2013 (75,9 tonnes PAO) est inférieure de 11,5 tonnes PAO à la consommation admissible de 87,5 tonnes PAO; que le système d'autorisation et de contingentement opérationnel est en place; que des progrès ont été réalisés au cours de la deuxième tranche dans le secteur de l'entretien, et aussi en raison du niveau de décaissement (47 pour cent); et du fait que le pays a entrepris de traiter les questions soulevées dans le rapport de vérification indépendant, le Secrétariat recommande l'approbation du financement pour la tranche.

RECOMMANDATION

15. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) du Chili, et recommande en outre l'approbation globale de la troisième tranche de la phase I du PGEH du Chili et du plan annuel de mise en oeuvre correspondant pour 2015, avec les coûts d'appui connexes au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous, en étant entendu que l'approbation de tout financement futur sera sous réserve du règlement satisfaisant des questions visant le système d'autorisation et de contingentement indiquées dans le rapport de vérification :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	295 744	22 181	PNUD
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	27 022	3 513	PNUE
